



## Préparateur en pharmacie

Le préparateur en pharmacie seconde le pharmacien. Il est à l'écoute des patients et les conseille. Il délivre les médicaments. Il connaît la posologie des produits, et traduit les doses prescrites sur l'ordonnance. Il réalise quelques préparations de produits pharmaceutiques, pommades et crèmes, sur prescription médicale. Il participe à la gestion des stocks.

### DURÉE & ORGANISATION

Cycle de 2 ans, 840 heures de formation au Campus avec des périodes en entreprise.

1 session par an à partir de septembre

### DÉBOUCHÉS

Préparateur en pharmacie en officine ou dans l'industrie

### POURSUITE D'ÉTUDES

Préparateur en pharmacie en milieu hospitalier

Titre professionnel Orthopédiste, Orthésiste, Podologiste  
CQP dermocosmétique

### CONTENU

Anatomie, physiologie, pathologie, galénique, chimie/biochimie, botanique, immunologie, microbiologie, homéopathie, commentaire technique écrit d'ordonnance, dispositifs médicaux, pharmacognosie - phytothérapie, gestion, législation, droit du travail, travaux pratiques

### CONDITIONS D'ACCÈS

Être titulaire d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel

Participer à un entretien de positionnement

Signer un contrat avec une entreprise (voir au dos)

### MODALITÉS D'EXAMEN

Examen terminal à l'issue du cycle de formation

### LES PLUS

- Formation porteuse d'emploi
- Disponibilité, suivi et veille permanente de l'équipe pédagogique
- Visites d'entreprises et de laboratoires pharmaceutiques,
- Participation à des conférences thématiques
- Equipe pédagogique composée de professionnels
- Accompagnement dans la recherche et dans les relations avec les entreprises
- Des taux de réussite aux examens le plus souvent supérieurs aux moyennes académiques



# L'ALTERNANCE EN BREF

**Ce dispositif permet d'alterner des périodes en entreprise et en centre de formation.**

**Je deviens ainsi salarié d'une entreprise tout en bénéficiant d'une formation et je suis rémunéré(e).**

**J'obtiens une première expérience professionnelle tout en validant un diplôme ou un titre professionnel reconnu.**

**Il existe différentes formes d'alternance. Un entretien de positionnement me permettra d'être accompagné(e) pour déterminer mon statut et la solution la plus adaptée à mon projet de formation :**

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- J'ai de 15 à 29 ans révolus, je peux signer ce contrat de travail.

Le contrat d'apprentissage me concerne également si :

- J'ai 15 ans et j'ai terminé ma classe de troisième
- J'ai plus de 29 ans mais je prépare un diplôme supérieur à celui que j'ai obtenu
- J'ai un statut de travailleur handicapé ou de sportif de haut niveau

La durée du contrat peut varier de 6 mois à trois ans selon le diplôme que je prépare. Avec l'apprentissage, je perçois une rémunération qui est un pourcentage du SMIC et qui évolue en fonction de mon âge et de mon ancienneté. Il est compris entre 27 et 100 % du smic mensuel brut selon la réglementation en vigueur.

## LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Je suis âgé de 16 à 25 ans
- Je suis demandeur d'emploi de 26 ans et plus
- Je suis bénéficiaire de minimas sociaux

La durée maximale du contrat est étendue à trois ans, sous conditions. Avec ce contrat de travail, je perçois une rémunération qui est un pourcentage du SMIC et qui évolue en fonction de mon âge et de mon niveau de diplôme. La rémunération est comprise entre 55% et 100% du SMIC selon les grilles de rémunération prévue par la branche professionnelle.

## AUTRES DISPOSITIFS D'ALTERNANCE LORSQUE JE TRAVAILLE ET QUE JE SOUHAITE ME FORMER

- La PRO A
- CPF-PTP : projet de transition professionnelle
- CPF : compte personnel de formation

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

Vous souhaitez vous inscrire dans notre établissement, voici les différentes étapes à respecter.

| CANDIDATURE EN LIGNE* | ÉTUDE DU DOSSIER DE CANDIDATURE                   | ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT SUR RENDEZ-VOUS | DÉCISION   |
|-----------------------|---|---|--|
| TOUTE L'ANNÉE         | SOUS 8 JOURS À RÉCEPTION DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES | SOUS 15 JOURS                               | DANS LES 8 JOURS SUIVANT L'ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT |

\*Sur notre site internet ou inscription obligatoire sur Parcoursup pour les formations concernées